

Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Sablons

- Mobilisation des partenaires -

08 novembre 2022

01. Plan de Mobilité Simplifié de la CCS

- **Lancement de l'étude** : octobre 2020
- **Approbation du PMS** : 22 mars 2022

- Différents temps de concertation/consultation :
 - Enquête mobilité en ligne
 - Ateliers de travail avec les partenaires du territoire
 - Consultation des conseils municipaux, départementaux et régionaux ainsi que des AOM limitrophes
 - Procédure de participation électronique du public

02. Ateliers de travail

➤ Organisation de 3 ateliers de travail thématiques :

- Entreprises :
 - 14 invitations
 - Présents : 1 entreprise et 1 représentant de l'Union des Commerçants de Méru
- Collectivités et partenaires institutionnels :
 - Invitations : élus de la commission transport, Région HDF, Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), Site Oise, Transdev Oise CABARO
 - Présents : 5 élus, Région HDF, SMTCO, Site Oise, Transdev Oise CABARO
- Représentants des usagers :
 - Invitations : UDAF, Association locale, Centre Social et Familial, CLCV, CCAS, représentant de parents d'élèves et chefs d'établissement (lycée et collège)
 - Présents : 1 chef d'établissement, Centre social, association locale

➤ Invitations réalisées par mail

➤ Ateliers de travail réalisés en visioconférence (contexte sanitaire)

03. Consultations

- Conformément à l'article L 1214-36-1 du code des transports, les pièces du PMS ont été transmises pour avis aux conseils municipaux, départementaux et régionaux ainsi qu'aux AOM limitrophes.
- Le projet de plan a ensuite été soumis à une procédure de participation électronique du public.
- Dans le cadre de ces deux phases de consultation, 5 avis sont parvenus à la Communauté de Communes des Sablons :
 - La Communauté de Communes du Vexin-Thelle
 - Le Département de l'Oise
 - Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise
 - 2 avis d'administrés

04. Comité des partenaires

- Création du Comité des partenaires : délibération en date du 16 juin 2022
- 4 collèges :
 - Collège 1 : Elus de la commission transport
 - Collège 2 : Représentants des employeurs du territoire (4 représentants)
 - Collège 3 : Représentants des usagers (1 représentant des chefs d'établissement scolaire du second degré, 1 représentant d'une association locale, 1 représentant CLCV et 1 représentant UDAF)
 - Collège 4 : Habitants (4 représentants)
 - Critères de sélection : majeurs et habitant le territoire
 - Appel à candidature : journal commutaire et publications Facebook
 - 2 candidatures
- Approbation du PMS avant constitution du comité

Merci de votre
attention